



## Compte rendu de la réunion du 18 décembre 2007 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille sept , le dix huit décembre , le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Verneuil-Moustiers sous la présidence de Monsieur Thierry SURUN, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 10 décembre 2007

Présents : MM.& Mmes SURUN , GUILLEMAILLE , BENOT , MASSART , PERROT, BLANC, MARTEL, FAURY, MARQUIS , PORTAL, DUBOIS-GACHET, DESBORDES, BROUSSAL, BRISSIAUD, ROY, SAUMONT , BRAC .

Absents non représentés : MM. NIVARD , BONNIN, ALLARD , DIOTON

M. Bernard BRAC a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers : En exercice : 21      Présents : 17      Votants : 17

Le Président demande au Conseil de Communauté s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la précédente réunion.

M. Jean-Pierre ROY demande pour quelle raison, le dossier CTD de St Sornin la Marche n'est pas à l'ordre du jour de la réunion prochaine des CTD, et pourquoi M. Labidoire ( du Conservatoire Régional des Espaces Naturels) n'a pas été invité.

Réponse : Le Conseil Général n'a pas retenu le dossier dans le cadre des CTD. Pour le Conseil Général, les travaux projetés seraient plutôt à intégrer dans les dossiers de GRVC. En ce qui concerne M. Labidoire, l'ordre du jour était suffisamment chargé pour la réunion de ce jour, M. Labidoire sera invité à une réunion ultérieure.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### **Emprunt de 100000 € pour l'équipement du Multi accueil auprès du Crédit Agricole du Centre Ouest**

Après avoir examiné les propositions de prêts de différents établissements bancaires, le Conseil de communauté examine les termes du projet de contrat établi par la Caisse de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et après délibération, donne son accord pour contacter un emprunt de 100 000 € (taux de 4.60% sur 5 ans ) destiné à financer l'équipement du multi accueil.

### **Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Le Président indique que pour les besoins grandissants du secrétariat il s'avère nécessaire d'augmenter la durée de service du poste à temps non complet d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, qui est actuellement de 24 H.

Après délibération, les membres du Conseil de communauté décident à l'unanimité de transformer le poste à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et de le passer à 30 heures hebdomadaires

### **Virements de crédits – DM3 :**

Le Président informe le Conseil de Communauté que certains articles du Budget s'avèrent insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer sur le Budget Primitif 2007 certains ajustements.

Le Conseil de Communauté après délibération, accepte à l'unanimité les virements de crédits proposés.

### **✚ Indemnité de conseil à Mme RAYNAUD , Receveur Municipal**

En raison du changement de comptable au début de l'année 2007, le Président demande au Conseil de Communauté de se prononcer sur l'indemnité de conseil qui peut être allouée au Receveur Municipal et accepte d'attribuer une indemnité de gestion à Mme Madeleine RAYNAUD à compter de l'année 2007 au taux de 100%.

### **✚ Durée d'amortissement des biens**

Le Président indique au Conseil de Communauté qu'il est nécessaire de se prononcer sur les durées d'amortissement de certains biens.

Le Conseil de communauté décide de fixer ainsi la durée d'amortissement des biens :

- Logiciels 2 ans
- Mobilier 8 ans
- Matériel de bureau électronique et informatique et autres matériels 5 ans

Par ailleurs, les immobilisations de peu de valeur où dont la consommation est très rapide pourront être amorties en 1 an

### **✚ Débat pour le passage en fiscalité mixte**

Le Président informe le Conseil de communauté que le financement du Multi accueil ne pourra pas se faire sans l'apport de recettes complémentaires. En effet le Budget actuel de la Communauté de communes ne pourra pas supporter le coût de fonctionnement de ce nouveau service sans diminution du budget alloué à l'investissement.

Le Président communique à l'assemblée une simulation de passage en fiscalité mixte établie par Mme Madeleine RAYNAUD .

Après discussion, les conseillers interrogés ne souhaitent pas l'instauration d'une taxe additionnelle en 2008. La Communauté de communes devrait bénéficier dans les prochaines années de recettes substantielles nouvelles grâce au projet éolien. Il est donc nécessaire de trouver une solution transitoire : diminuer le budget de voirie, augmenter sensiblement le taux de TP.

Le Conseil de communauté, décide d'attendre d'avoir davantage d'éléments pour appréhender le coût de fonctionnement du Multi accueil et de surseoir momentanément au passage à la fiscalité mixte.

### **✚ Subvention à la Pépinière d'entreprises**

Le Président informe le Conseil que la Pépinière d'entreprises, conformément au partenariat établi avec la Communauté de communes, sollicite une subvention d'équilibre annuelle.

En raison de difficultés financières , la Pépinière d'Entreprises souhaiterait bénéficier de cette subvention en tout début d'année 2008.

Le Conseil de communauté, après délibération accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 3000€ à la Pépinière d'entreprises du Dorat et du Haut Limousin. Cette somme sera portée au Budget primitif 2008

### **✚ Demande de subvention pour le Tour cycliste du Limousin**

Le Président communique au Conseil une demande du Tour cycliste du Limousin pour organiser une étape autour du Dorat et de Bellac. Pour cette étape d'environ 150 à 200km , les communes de Bellac et du Dorat seraient appelées à financer un montant de 13 000€ par commune.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande , qui est rejetée à la majorité des voix.

La séance est levée. La prochaine réunion aura lieu à Azat le Ris .

Le Président,